



FVS Conseils

Votre spécialiste photovoltaïque



TRAVAUX

INFORMATIONS / PRÉ-REQUIS

Accès environnement du site :

L'accès au site par la voie publique doit être possible pour des véhicules de type semi-remorque et toupie (d'une longueur maximum de 12m et d'un poids maximum de 30 tonnes). L'accès chantier doit rester carrossable pendant toute la durée des travaux et ce indépendamment des conditions météorologiques.

Accès valide



Accès invalide



Terrassement :

Le bailleur/client doit mettre en place un terrassement et un empierrement ou toute solution qu'il jugera nécessaire, afin de permettre aux engins de chantier (max 12m, 30t) d'accéder à toutes les zones du bâtiment pour réaliser les fondations et le montage de ce dernier.

Si votre terrassement est réalisé par un professionnel, afin d'éviter tout refus de votre plateforme par Arkolia, nous vous préconisons de nous faire parvenir votre devis au service travaux de FVS Conseils pour vous accompagner dans votre demande.

Réalisation de la plateforme :



La plateforme finale devra avoir un dénivelé maximum de 20cm sur l'emprise du futur bâtiment.



Plateforme valide



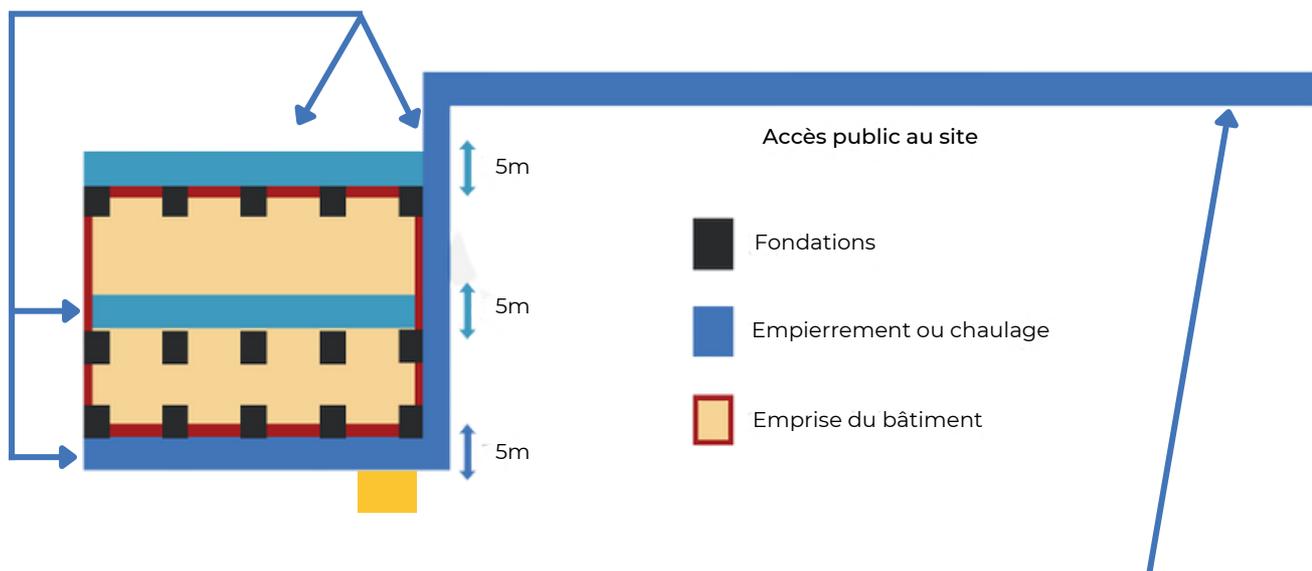
Plateforme invalide

Empierrement :



- Empierrement de l'accès depuis la voie publique et de la totalité de l'emprise du bâtiment
- OU
- Empierrement de l'accès depuis la voie publique et de 3 bandes de 5m, au centre et de part et d'autre du bâtiment (schéma ci-dessous)
- OU
- D'une solution alternative trouvée entre le bailleur et le conducteur de travaux en amont.

Empierrement pour passage d'engins lourds (environ 30t) sur l'emprise du futur bâtiment ainsi qu'une **bande périphérique** d'environ 5m autour du bâtiment.



Empierrement complet de l'accès au futur bâtiment depuis la voie publique, afin de permettre une intervention par tous temps des engins lourds.

Attention !



En cas d'impossibilité d'intervention lors de la construction due au terrassement, des pénalités par jour de retard pourront être appliquées.

Remblai :

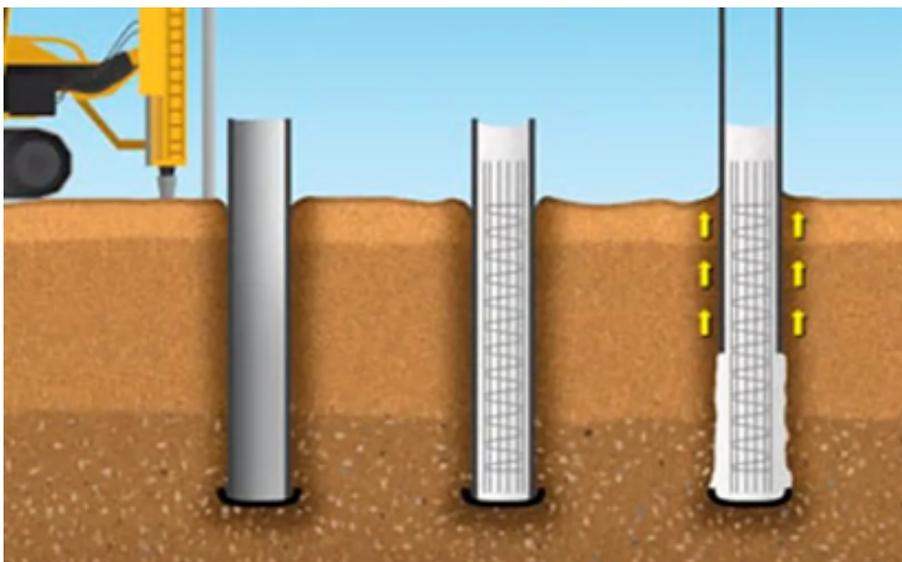
Le remblai de la plateforme **ne doit pas excéder une hauteur d'un mètre.**

Au-delà d'un mètre de remblai, une plus-value pour des fondations en profondeur pourra être appliquée au bailleur/client.

Plateforme non conforme

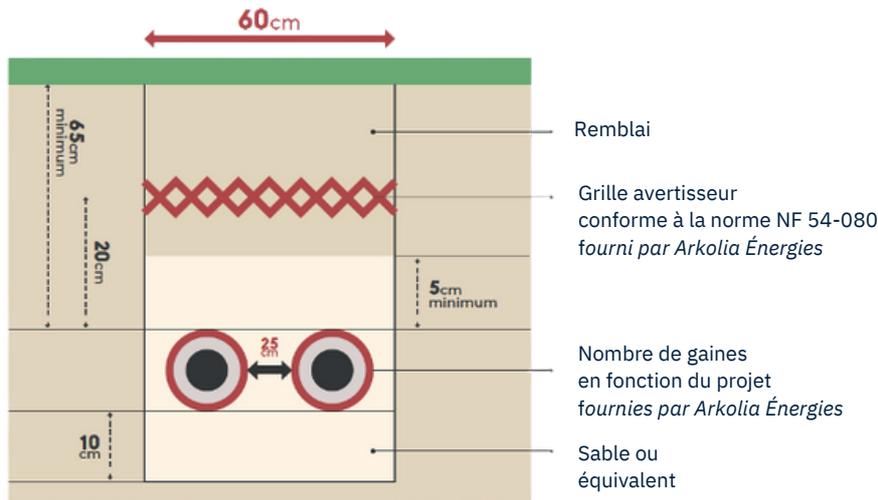


Fondations profondes

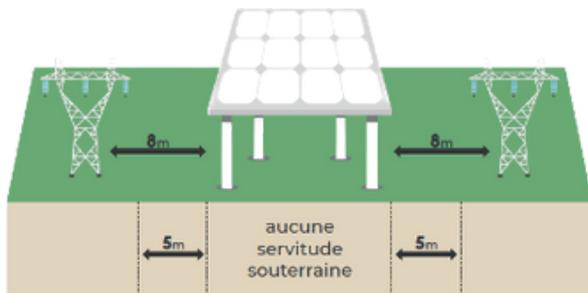


Réalisation de la tranchée :

Dès la construction du bâtiment achevée, idéalement lors de l'intervention des équipes de poses de la centrale photovoltaïque, le client réalise une tranchée reliant le local technique au point de livraison ENEDIS, selon le schéma suivant :



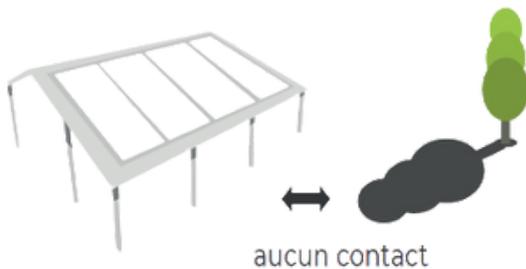
Absence de servitude aérienne et souterraine :



Le site ne présente aucune contrainte de servitudes, qu'elles soient aériennes ou souterraines :

- Réseau électrique
- Réseau téléphonique
- Canalisations d'eaux
- etc

Absence d'ombrage sur la centrale :



Aucun élément aux alentours du projet ne peut créer d'ombre sur la centrale photovoltaïque :

- Arbres
- Silos
- Bâtiments voisins
- etc

Référence du projet :

Date et signature du commercial :

Date et signature du client :



Pour toute question, contactez-nous.

 02.78.08.95.87
Demandez David LEMIRE

 contact@fvconseils.fr

 129 Avenue Jean Jaurès
76140 Le Petit-Quevilly

 www.fvconseils.fr

